



BULLETIN
de la
SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE
du LIMOUSIN



TOME X
Février 2003

TABLE DES MATIERES

LE MOT DU PRESIDENT Claude FRUGIER	3
MONNAIES A LA MECHE LONGUE FRAPPEES A LIMOGES Jacques VIGOUROUX	3
UN ECU A LA COURONNE AU DOUBLE DIFFERENT D'ATELIER Joël TIXIER	4
LES JETONS DE TRAMWAYS ELECTRIQUES DE LIMOGES Claude FRUGIER, Dr François LHERMITE, Jacques VIGOUROUX	9
CIRCULATION DE FAUSSES MONNAIES EN LIMOUSIN ET PERIGORD Claude FRUGIER, Jacques VIGOUROUX	10
SUCCESSION POUR UN OFFICE DE CHANGEUR Gérard CLEMENT	12
LES MONNAIES DU PERIGORD Claude BOISSEUIL	15
ILLUSTRATIONS	18
PRODUCTION DE L'ATELIER MONETAIRE DE LIMOGES ENTRE 1401 ET 1429 Claude FRUGIER, Jacques VIGOUROUX	19
VENTES DE MONNAIES LIMOUSINES EN 2002	23
LA SOCIETE NUMISMATIQUE DU LIMOUSIN Claude FRUGIER	24
TABLE DES MATIERES DES TOMES I A X	26
BULLETIN D'ADHESION	29

Reproduction interdite sauf autorisation de la
SOCIETE NUMISMATIQUE du LIMOUSIN
Cercle de l'Union & Turgot
1, Boulevard de Fleurus
87000 LIMOGES
☎ 05-55-34-12-54

Les sources sont indiquées dans l'ordre alphabétique
Le contenu des articles n'engage que la responsabilité des auteurs
Sauf indication contraire, les illustrations sont à l'échelle

Directeur de la Publication : Claude FRUGIER
Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2003
Conception Réalisation : Francis DEBIARD
ISSN : 1265-3691

LE MOT DU PRÉSIDENT

Claude FRUGIER

1972 - 2002 : voilà trente ans qu'à l'initiative de M. Georges Frugier, entouré d'une poignée de passionnés, se constituait la Société Numismatique du Limousin. Que de chemin parcouru depuis les premières réunions dans l'arrière salle d'un café ! Au début des années soixante-dix, la numismatique restait confidentielle, avec peu de références bibliographiques et dont l'édition de la plupart des ouvrages datait du début du XX^e siècle. Forte maintenant d'une quarantaine d'adhérents notre société s'est développée au fil des ans, bénéficiant de la parution de nombreux livres couvrant toutes les périodes de l'histoire monétaire, de catalogues de vente toujours plus complets ainsi que des progrès scientifiques, techniques et technologiques. L'ordinateur et son traitement de texte supplantant la bonne vieille machine à écrire, le scanner ou l'appareil photo numérique, Internet, quels formidables outils nous avons à notre disposition pour satisfaire notre passion.

Un grand merci à ces "pionniers" ainsi qu'à tous ceux qui au cours de ces années ont œuvrés et fait que la Société Numismatique du Limousin soit maintenant connue et reconnue même au-delà du petit monde de la numismatique.

MONNAIES A LA MECHE LONGUE FRAPPEES A LIMOGES ⁽¹⁾

Jacques VIGOUROUX

Lors d'une précédente réunion, nous avons fait le point des connaissances actuelles sur les monnaies, du règne de Louis XIV, au type à la mèche longue, frappées à Limoges. Rappelons que ces pièces, fabriquées dans cet atelier de 1650 à 1660, l'on été de 1650 à 1655 avec une variété de légende. En effet, au lieu de la légende normale : LVD. XIII. D. G. FR. ET. NAV. REX, nous trouvons LVD . XIII . D . G . F . FR . ET . NAV . REX . Si nous n'avons toujours pas trouvé la signification de l' F supplémentaire, nous allons aujourd'hui vous présenter le seul demi-écu que nous n'avons pas retrouvé au moment de notre communication. Il s'agit de celui au millésime 1653. Comme nous le pensions, les différents sont bien ceux que l'on pouvait s'attendre à trouver.

Voici la description de cette monnaie (Ill. 1) :

Avers : LVD . XIII . D . G . larme F . FR . ET . NAV . REX

Revers : SIT . NOMEN . DOMINI . I . BENEDICTVM . 1653 .

Lors de la bourse du 19 octobre 2002, organisée par le S.N.E.N.N.P. au Palais Brongniart à Paris, nous avons vu le quart d'écu 1655 dont nous ne pouvons, malheureusement, pas vous présenter de photo. Il possède également le F supplémentaire.

Récemment, il nous a été proposé un douzième d'écu millésimé 1655. Ce n'était, en fait, qu'une imitation d'origine probablement italienne. Nous n'avons toujours pas rencontré de demi-louis et de douzième d'écu avec cette variété.

Nouveau tableau des monnaies et millésimes non retrouvés :

Monnaies	Millésimes
Louis	1654 – 1655
Demi-louis	1652 – 1653
Quart écu	1650
Douzième d'écu	1650 – 1651 – 1652 – 1653 – 1654 – 1655

1 - Voir le tome VIII du bulletin de la Société Numismatique du Limousin.

UN ECU A LA COURONNE AU DOUBLE DIFFEREND D'ATELIER

Joël TIXIER

Le point de départ de la présente étude est une monnaie d'or attribuable à Charles VI, roi de France du 16 septembre 1380 au 21 octobre 1422 ; cet écu à la couronne doit être rattaché à la cinquième émission, produite entre novembre 1411 et mars 1419 ; l'exemplaire étudié attire l'attention du fait qu'il présente une particularité rendant difficile une attribution certaine, soit à l'atelier de Limoges, soit à celui de Poitiers.

Le type monétaire de l'écu à la couronne

L'écu d'or à la couronne est créé par une ordonnance royale du 11 mars 1385 (1) qui mentionne des « *deniers d'or fin apelez escuz à la couronne* » (2). Ecu d'or à la couronne, 5^{ème} émission du 2 novembre 1411 (Ill. 2).

D'un poids théorique de 4,079 grammes, l'écu a un cours légal de 22 sous 6 deniers tournois ; il succède, en tant que monnaie d'or d'usage courant, au franc à pied, mis en circulation par Charles V vingt ans auparavant, lequel avait un cours légal de 20 sous tournois, soit 240 deniers ; le franc à pied, également d'or pur, pesait 3,824 grammes (3).

La création de cette monnaie plus lourde masque donc en fait une dépréciation monétaire, la livre perdant 5 % environ de sa valeur métallique (il y a 3,824 grammes d'or dans une livre sous Charles V, et 3,6257 grammes au début du règne de Charles VI).

Si le cours initial et le titre seront maintenus jusqu'au 7 mars 1419, le poids de l'écu baissera par contre en plusieurs paliers successifs : la deuxième émission du 28 février 1388 ramènera son poids à 3,99 grammes, la quatrième du 29 juillet 1394 l'abaissera à 3,947 grammes, et la cinquième, du 2 novembre 1411, dont est issue la monnaie qui est l'objet de la présente étude, n'affichera plus qu'un poids théorique de 3,824 grammes. En un quart de siècle, l'écu à la couronne aura donc perdu 6,25 % de sa valeur par rapport à l'or. En ces temps troublés de guerre de Cent Ans, il s'agit là d'une relative stabilité que la monnaie d'argent (ou plutôt de billon) ne connaîtra pas (4). En effet, si l'on considère l'évolution du blanc guéнар, une monnaie valant 10 deniers tournois, la baisse de sa valeur est autrement spectaculaire puisque dans le même temps, cette dénomination aura perdu près de 60 % de son contenu en métal précieux.

Cette quasi stabilité sera complètement remise en cause, à la fin du règne de Charles VI, par les monnayages « au nom du roi » (en fait des usurpations) du Duc de Bourgogne Jean Sans Peur, et du Dauphin Régent, futur Charles VII. Il s'ensuivra presque deux décennies de monnaies d'or altérées qui ne prendront fin qu'en 1436 avec la création d'une nouvelle monnaie, d'un poids allégé mais de nouveau d'or pur, l'écu « neuf ».

Le monnayage de l'atelier de Limoges sous Charles VI

La connaissance que nous pouvons avoir du fonctionnement de l'atelier de Limoges est très lacunaire : nous connaissons quelques noms de personnes y ayant travaillé, mais d'un seul maître particulier, Pierre Bonenfant, mentionné par un document de février 1386 (5) ; l'atelier a, semble-t-il, connu quelques difficultés pour arriver à se doter d'un maître particulier en 1398.

Un seul texte nous éclaire sur sa production d'écus d'or à la couronne : nous savons que du 24 novembre 1401 au 28 janvier 1403, 51 deniers d'or ont été mis en boîte à Limoges, ce qui indique une fabrication de 10 200 écus (6) en 15 mois.

Pour situer l'importance cette activité, il est intéressant de la comparer à celle d'autres ateliers, à partir de trois sources : d'une part, les engagements pris par les maîtres particuliers lors de leur nomination ; d'autre part, les chiffres réels de fabrication appréhendés au travers des monnaies remises pour vérification à la Chambre des monnaies, et enfin, le degré de rareté des exemplaires qui nous sont parvenus.

Date	Atelier	Engagement	Frappe annuelle moyenne
19/01/1397	Paris	1 000 marcs d'or en un an	62 000 écus
09/11/1401	Tournai	6 000 marcs en 3 ans	124 000 écus
24/02/1404	Saint-Lô	900 marcs en 3 ans	18 600 écus
04/11/1406	Toulouse	600 marcs en 3 ans	12 400 écus
16/11/1406	Saint-Pourçain	400 marcs en 3 ans	8 267 écus
18/03/1410	Dijon	450 marcs en 3 ans	9 300 écus
20/09/1410	Montpellier	3 000 marcs en 3 ans	62 000 écus

Il est à noter que nous savons qu'au moins à Paris et à Montpellier, les engagements pris n'ont pu être respectés et la frappe effective a été en définitive inférieure.

Nous connaissons également les chiffres des productions pour quelques ateliers, à la fin du XIV^e ou au début du XV^e siècle (7) :

Période	Atelier	Production
Du 20/06/1385 au 12/12/1386	Paris	323 000 écus
Du 03/07/1389 au 09/11/1390	Crémieu	124 500 écus
Du 07/05/1390 au 17/04/1394	Troyes	47 400 écus
Du 03/03 au 15/12/1401	Paris	48 800 écus
Du 15/03/1404 au 25/12/1405	Montpellier	40 000 écus
Du 26/11/1408 au 01/11/1411	Paris	36 000 écus
Du 10/11/1411 au 16/05/1413	Crémieu	23 200 écus
Du 19/12/1411 au 28/02/1415	Troyes	41 400 écus
Du 01/02/1413 au 06/09/1416	Montpellier	192 600 écus
Du 23/06/1413 au 23/06/1415	Romans	6 800 écus

La seule source écrite connue nous permet donc de situer la production de Limoges parmi les ateliers à l'activité relativement réduite en matière de monnaies d'or.

Ce rôle modeste est conforté par le dénombrement des monnaies parvenues jusqu'à nous : nous avons recensé, de façon certes non exhaustive, les écus de Charles VI proposés à la vente sur catalogue depuis une vingtaine d'années ; pour les troisième, quatrième et cinquième émission, 356 écus ont été retrouvés ; Limoges se situe parmi les ateliers les moins représentés, avec à peine 2 monnaies (8) ; seul l'atelier de Mirabel (1 exemplaire) apparaît plus rare. Cette représentation est sensiblement du même ordre que celle des ateliers de Mâcon (4 exemplaires), de Sainte-Ménéould ou de Troyes (6 exemplaires) ; à l'autre extrémité de la représentation, Paris compte 38 exemplaires, Villeneuve de Saint-André Lès Avignon 35, Angers 33, Tournai 32. Poitiers, pour lesquels nous ne disposons malheureusement pas de sources écrites, se situe pour sa part parmi les ateliers à la production moyenne, avec 14 exemplaires. Pour la période 1417-1436, Jean Noël Barrandon et Marc Bompaire ne font mention d'aucune monnaie d'or attribuable à Limoges, sur la centaine qu'ils dénombrement (9).

Cette rareté relative des monnaies d'or de l'atelier de Limoges ne se retrouve pas en matière de monnayage de billon (10) ; il en effet assez aisé aujourd'hui de s'en procurer des exemplaires ; notons toutefois que les espèces de l'un ou de l'autre métal paraissent largement utilisées par des publics différents, si l'on en croit la composition des trésors monétaires qui nous sont parvenus, généralement constitués, soit de monnaies d'or, soit de monnaies d'argent (11), les monnaies des deux métaux étant très rarement mêlées.

L'image que nous pouvons restituer de l'atelier monétaire de Limoges sous Charles VI est donc celle d'un atelier produisant à la fois des monnaies d'or et d'argent, mais jouant un rôle mineur dans la production d'écus, alors que son activité en matière de monnaies de billon est loin d'être négligeable. Poitiers paraît, pour sa part, se situer au rang des ateliers de taille moyenne pour le monnayage d'or.

Au terme de cette approche générale, nous sommes désormais en mesure de passer à l'examen de la monnaie et de formuler des hypothèses expliquant les anomalies qu'elle présente.

Examen de la monnaie et hypothèses

Le droit de la monnaie présente deux particularités intéressantes : d'une part, le différent d'atelier, un anneau (signe qui marque la cinquième émission) se situe sous la dixième lettre, le I de DEI ; d'autre part, tous les O de la légende : celui de KAROLVS, celui de FRANCORVM, sont ronds.

Le rapprochement du revers avec le droit nous met dans l'embarras : là où nous attendons un anneau sous la dixième lettre, le X du second XPC, nous le trouvons sous la huitième lettre, le second I de VINCIT.

Par contre, également inattendu, se trouve un point « plain » sous cette dixième lettre, cette marque distinguant les troisième et quatrième émissions ...

Les deux coins paraissent bien gravés par le même artisan : les X, U et V ont une forme particulière qui se retrouve tant au droit qu'au revers ; il en est de même pour les A, R, C et E, il est vrai moins « typés ».

Le poids de la monnaie, non rognée et peu usée, est de 3,760 grammes, ce qui confirme l'attribution à la cinquième émission, du poids théorique de 3,824 grammes.

Michel Dhenin, Conservateur en Chef du Département des Monnaies, Médailles et Antiques de la Bibliothèque Nationale de France, avait trouvé un exemplaire de mêmes coins de droit et de revers, pesant 3,770 grammes, dans le trésor de La Lucerne III, malheureusement non encore publié (12). Cette monnaie a d'ailleurs été acquise par le cabinet des médailles à son initiative (BNF 1979-75) ; il l'avait attribuée à Poitiers, sans certitude, et indiquait l'éventualité de coins de Limoges utilisés à Poitiers, dont un seul aurait été modifié. Son point de vue le plus récent est ainsi exprimé « on comprend mieux une erreur commise à Poitiers : point au droit sous un I comme au revers, qu'une erreur commise à Limoges : le point 10^{ème} au revers doit être sous le premier X. Cependant, le style est différent des pièces précédentes (nota : attribuées avec certitude à Poitiers) et l'attribution à Poitiers reste douteuse. Je n'ai pas de pièce de comparaison pour Limoges » (13).

Un élément qui n'est pas expressément cité par M. DHENIN peut également faire pencher pour une production poitevine : la présence d'O ronds au droit des écus à la couronne est peu fréquente, et n'est attestée que pour certaines monnaies issues des ateliers de Poitiers (14), de Toulouse, Sainte-Ménehould et de Villeneuve Saint-André Lès Avignon. Par contre, une

monnaie de Limoges dont nous avons pu nous procurer une photographie comporte les 0 longs habituels au type.

Toutefois, plusieurs éléments nous font douter de l'attribution à l'atelier de Poitiers :

D'une part, le style de notre monnaie est assez éloigné des deux monnaies de la cinquième émission de Poitiers du trésor de La Lucerne III, comme le souligne M. Dhenin lui même (15) ; cet élément ne saurait toutefois être déterminant à lui seul : en l'absence d'un écu de la cinquième émission attribué de façon certaine à Limoges, aucune comparaison n'est possible avec la production attestée de cet atelier ; il est également possible que plusieurs graveurs se soient succédés à Poitiers, ce qui expliquerait une « main » différente, tout en étant cohérent avec la présence des O ronds.

D'autre part et surtout, nous comprenons mal, si l'écu a été frappé pour Poitiers, quel rôle peut bien jouer le point « plain » sous la dixième lettre de revers ; il nous apparaît peu vraisemblable qu'à la place où nous attendrions l'annelet si la monnaie est de l'atelier de Limoges, un signe qui marque habituellement l'atelier soit présent de façon non intentionnelle. Par contre, si le graveur a commis une erreur et s'en est aperçu après avoir fini son travail, alors ce point beaucoup plus discret peut être expliqué par le souci de rétablir un différent d'atelier correct, sans trop attirer l'attention ... ce qui n'aurait pas manqué d'être le cas si un second anneaulet avait été placé deux lettres plus loin. Il doit être également précisé que, dans les documents que nous avons pu retrouver, le différent de maître particulier n'est jamais un point sous une lettre de la légende, ce qui est d'ailleurs logique dans la perspective d'éviter toute confusion avec le signe renvoyant normalement au lieu d'émission (16).

A notre sens, ce point plein nous permet donc d'écarter l'attribution à l'atelier de Poitiers.

Nous connaissons relativement bien les processus habituels qui conduisent les graveurs à commettre des bévues ; un récent article de Jean Pierre Garnier (17) en illustre les mécanismes ordinaires. Ainsi, une erreur de point secret sur un écu d'or de Louis XII frappé à Saint-Pourçain est due au fait que le graveur, censé apposer un point sous la 11^{ème} lettre, marque de l'atelier bourbonnais, l'a placé sous la 13^{ème} : or, le roi Louis venait de succéder au roi Charles, et LVDOVICVS comporte deux lettres de plus que KAROLVS : le tailleur, habitué à réaliser un point sous le G de GRACIA, a continué sur sa lancée. De même, sur un écu d'une émission spéciale de Charles VII pour Tournai, le graveur a apposé un anneaulet sous le M (en fait, un N) de IMPERAT, puis, s'apercevant de son erreur, a rétabli la marque à la bonne place, la 16^{ème} lettre du revers, c'est à dire le N de REGNAT ; la monnaie a donc deux annelets.

Une première hypothèse peut en conséquence être formulée : à la suite d'une indisponibilité du tailleur de l'atelier de Limoges, des coins ont pu être forgés par un graveur poitevin, différent de celui qui avait réalisé les fers ayant servi à frapper les écus de Poitiers acquis par la Bibliothèque Nationale de France, en vue d'une utilisation à Limoges ; poussé par la force de l'habitude, il a porté la marque habituelle de Poitiers sur son fer de revers, avant de s'apercevoir de sa bévue et d'ajouter un point plein sous la 10^{ème} lettre ; à moins que, soucieux d'économiser sa peine, ou pressé par les délais qui lui étaient impartis, ou désireux de faire quand même ressortir que le travail était de sa main, il n'ait simplement réutilisé un coin de Poitiers en y rajoutant un point sous le X du second XPC. Nous serions donc dans ce cas dans le cadre de relations de coopération entre les deux ateliers, peut-être simplement dues d'ailleurs à leur relatif voisinage.

Une autre hypothèse nous paraît toutefois tout aussi vraisemblable.

Nous avons vu ci-avant que la production de l'atelier de Limoges était essentiellement axée sur la production de monnaies d'argent, l'or étant monnayé dans des quantités relativement modestes. Il est donc tout à fait envisageable que l'on ait confié au tailleur limougeaud une tâche inhabituelle pour lui, en lui demandant de réaliser les coins de l'écu d'or.

L'annelet aurait en conséquence dû être placé sous la dixième lettre du revers, le second X de XPC ; nous pouvons constater que cette marque a été en fait apposée sous le second I de VINCIT. Or, si le I se trouve être la 8^{ème} lettre du revers de l'écu à la couronne, c'est également la 10^{ème} lettre du revers des blancs guénars et des demi-guénars dont la légende de revers est SIT NOME DNI BENEDICTV, abréviation d'une légende religieuse qui se traduit par « que le nom du seigneur soit béni ». Le graveur de Limoges était donc habitué à marquer ses coins de revers des blancs et demi blancs sous la lettre I ; l'erreur était donc aisée à commettre, d'autant plus qu'au droit de l'écu, la 10^{ème} lettre était elle aussi un I.

De plus, depuis 1389 ou 1393 selon les espèces, les O de la quasi totalité des monnaies de billon (guénars, demi-guénars, double tournois, denier, obole) sont des O ronds, et non plus des O longs : un tailleur habitué à la fabrication de ces espèces aura tout naturellement été prédisposé à reproduire cette lettre sous la graphie avec laquelle il était familiarisé.

L'erreur commise sur le coin de revers trouverait donc sa source dans le manque d'expérience du graveur local en matière de monnayage d'or ; cette hypothèse a le mérite d'expliquer tout à la fois la nette différence de style de la gravure par rapport aux écus de la cinquième émission de Poitiers présents dans le trésor de La Lucerne III, et la présence d'O ronds sur un écu fabriqué dans l'atelier limousin.

Seule la découverte d'un écu à la couronne de la cinquième émission de Charles VI attribuable à Limoges sans doute possible pourrait toutefois nous permettre un arbitrage certain en faveur de l'une ou l'autre possibilité.

1 - Toutes les dates sont indiquées en « nouveau style », c'est à dire avec un début d'année commençant au 1^{er} janvier ; jusqu'en 1564, sous Charles IX, l'année commençait à Pâques, c'est à dire que le 15 février 1390, par exemple, était postérieur au 25 novembre 1390 ... en date « nouveau style », le 15 février 1390 « ancien style » est devenu le 15 février 1391. Dans les documents d'époque, les dates sont naturellement exprimées en ancien style.

2 - F. De Saulcy - Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les Rois de France depuis Philippe II jusqu'à François I^{er} - Tome second - Caen 1888 - pages 24 et 25.

3 - Jean Duplessy - Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793) - Tome I - Paris - 1988 - pages 167-168.

4 - Le billon est un alliage monétaire d'argent et de cuivre, dans lequel la part de métal précieux est minoritaire.

5 - Archives Nationales - Cote Z1b2.

6 - Il était alors mis en boîte un écu d'or sur 200 fabriqués : ordonnance du 6 juillet 1398 - F. De Saulcy, ouvrage cité - pages 103-104.

7 - F. De Saulcy, ouvrage cité.

8 - La monnaie faisant partie de la présente étude a été exclue de ce décompte.

9 - Jean Noël Barrandon et Marc Bompaire, article cité.

10 - Ainsi, dans le trésor monétaire des environs de Laon (publié dans Trésors monétaires XVII : Portion d'un trésor de monnaies françaises et féodales des XIV^e et XV^e siècles, conservée au musée de Laon (Aisne), pages 327 à 334, Bibliothèque Nationale de France - 1998). La représentation de Limoges est égale à celle de Mirabel, d'Embrun, de Poitiers, de Troyes et de Saint-Lô, supérieure à celle de La Rochelle, et très légèrement inférieure à celles de Montpellier, Saint-Pourçain, Saint Quentin et Villeneuve de Saint-André Lès Avignon.

11 - Par exemple, les trésors de la région gardoise (Trésors monétaires XI : Une trouvaille de florettes du dauphin en provenance de la région gardoise, pages 113 à 119 - Bibliothèque Nationale de France - 1989), de Tulle (Trésors monétaires XII : Le trésor de Tulle (Corrèze), monnaies d'argent royales, féodales et étrangères du XIV^e siècle, pages 107 à 116 - Bibliothèque Nationale de France - 1990), ainsi que le trésor des environs de Laon déjà cité, ne comportent que des monnaies d'argent ou billon. A l'inverse, les trésors de Langres et de l'abbaye de La Lucerne ne contiennent que des monnaies d'or (Trésors Monétaires XVII : Trésor de monnaies d'or du XV^e siècle découvert à Langres (Haute-Marne), pages 335 à 347 - Bibliothèque Nationale de France - 1998).

12 - Lettre à l'auteur, en date du 28 juin 1999. Il nous faut remercier Monsieur Dhenin de sa disponibilité et des renseignements qu'il nous a communiqué sur plusieurs monnaies que contenait ce trésor, et de l'accès qu'il nous a

permis aux monnaies détenues par le Cabinet des Monnaies et Médailles de la Bibliothèque de France. Cet article n'aurait pas été possible sans la connaissance qu'il nous a apporté de monnaies non encore publiées.

13 - Lettre à l'auteur, en date du 25 octobre 2001.

14 - Il est vraisemblable, mais non certain, qu'il s'agisse là d'un différent de maître particulier ; en effet, d'autres monnaies de Poitiers attribuables à la troisième émission du fait de leur poids sont gravées avec des 0 longs.

15 - Les deux monnaies de Poitiers sont les numéros 1979-35 et 1979-43 de la Bibliothèque Nationale de France ; en particulier, les symboles séparatifs et l'étoile de revers sont très dissemblables et n'ont pu être produits à partir des mêmes poinçons.

16 - Les différents de maîtres particuliers sont des points ou autres signes dans la légende, dans certaines lettres de celles-ci (O et P sont particulièrement prisés), des graphies particulières de lettres, des points ou autres signes sous les symboles séparatifs, des modifications d'un ou plusieurs symboles séparatifs ...

17 - Jean Pierre Garnier - Monnaies des XV^e et XVI^e siècles avec légendes fautive ou erreur de point secret - Bulletin de la Société Française de Numismatique - Bibliothèque Nationale de France - 56^{ème} année - N° 7 de septembre 2001, pages 130 à 134.

18 - Jean Duplessy, ouvrage cité, pages 172 et 173.

LES JETONS DES TRAMWAYS ELECTRIQUES DE LIMOGES

Claude FRUGIER, Dr François LHERMITE, Jacques VIGOUROUX

Suite à notre article "Les jetons de tramways électriques de Limoges" paru dans le tome IX du bulletin de notre Société, et par l'intermédiaire de notre secrétaire, M. Chatrias, des précisions nous ont été apportées par M. Roland Elie, auteur du "Catalogue des Jetons de Transport Français" dont la deuxième édition est parue en 1995.

Grâce à lui, deux jetons dont l'existence nous semblait douteuse se trouvent confirmés et un troisième apparaît. En voici les descriptions :

1^{er} jeton que nous nommerons : A – Type sans signature et sans lettre

Flan d'aluminium

Avers : au moteur électrique. Autour, légende entre deux cercles de grènetis :

ATELIERS DE CONSTRUCTION GRAMMONT * PONT DE CHERUI * sans S à construction, avec I à CHERUI. La légende est séparée par des rosettes à cinq pétales.

Revers : 10 au centre, le O est relativement arrondi, largeur 7 mm, hauteur 9 mm.

Nous n'en possédons malheureusement qu'un frottis (Ill. 3).

2^{ème} jeton que nous nommerons : B – Type avec signature et lettre A, sans étoile

Flan d'aluminium

Avers : au moteur électrique. Autour, légende entre deux cercles de grènetis :

ATELIERS DE CONSTRUCTION GRAMMONT * PONT DE CHERUY *. La légende est séparée par des rosettes à cinq pétales.

Revers : 10 au centre. Au-dessous : A, légende entre 2 cercles de grènetis : CIE DES TRAMWAYS ELECTRIQUES * LIMOGES *

Nous ne possédons aucune image de ce jeton.

3^{ème} jeton que nous nommerons : C

Flan de laiton

Ce jeton nous est également communiqué par M. Elie. C'est une variété de notre ancien N° 7 dont voici la description :

Avers : au centre, sur trois lignes : CHAUSSURES BERTRAND LIMOGES. Autour, circulairement : en haut : A LA GRACE DE DIEU, en bas : 2. RUE DU CLOCHER.

Revers : au centre, grand chiffre 10 - Autour, légende circulaire entre deux cercles de grènetis CIE DES TRAMWAYS ELECTRIQUES * LIMOGES *. Dans le champ 27 en creux.

A l'avers et au revers les légendes sont coupées par des étoiles à 5 branches.

Sa variété est constituée par la contremarque, en creux et au revers, du nombre 27 et d'une perforation manuelle de forme irrégulière. A quelle date ce jeton a-t-il été contremarqué ? Dans quel but ? Est-ce des jetons d'outillage ? Toutes les hypothèses sont bonnes. La patine ancienne de ce jeton démontre que cette contremarque n'est pas récente (Ill. 4).

La confirmation ou l'apparition de ces jetons, nous amène à revoir le classement que nous avons établi dans notre précédente communication.

Ancienne numérotation	Nouvelle numérotation
Jeton A	N° 1
Jeton B	N° 2
N° 1	N° 3
N° 2	N° 4
N° 3	N° 5
N° 4	N° 6
N° 5	N° 7
N° 6	N° 8
N° 7	N° 9
Jeton C	N° 10

Nos remerciements vont à M. Elie pour avoir eu la gentillesse de nous communiquer les informations dont il était détenteur.

CIRCULATION DE FAUSSES MONNAIES EN LIMOUSIN ET PERIGORD

Claude FRUGIER, Jacques VIGOUROUX

Depuis sa création, la monnaie a toujours fasciné les gens. Pour en posséder, certains ont travaillé, d'autres ont volé et quelques uns en ont fait de la fausse. Des pièces de forte ou de moindre valeur ont été l'objet de l'attention des faussaires.

Dans nos régions, les condamnations pour délit de faux-monnayage, sans être courantes, ne sont pas rares. Ainsi, au début du XIX^e siècle, une affaire de fausse monnaie est découverte. Elle concerne la pièce de 10 centimes à l'N couronné de Napoléon I^{er}. Cette monnaie de petite valeur, c'est la monnaie nationale la plus faible de tout le 1^{er} Empire, a été frappée à 7 599 640 exemplaires en la Monnaie de Limoges entre 1808 et 1810.

Ce délit de fausse monnaie semble avoir été éventé par M. Duboy, percepteur de la commune du Vigen, arrondissement de Limoges, au début du premier trimestre 1812. Ce personnage étant rentré en possession de pièces de 10 centimes douteuses provenant d'un dénommé Piquet, toucheur de bœufs, qui en aurait reçu pour environ 12 francs dans une auberge du Vigen. M. Duboy en envoie quelques unes à M. Bonin. Ce dernier, qui n'est autre que le

contrôleur à la marque de l'or et de l'argent de la Monnaie de Limoges, remet alors une de ces 10 centimes fausse au commissaire de police de la ville de Limoges.

Après avoir pris connaissance de cette affaire, le commissaire, en tout bon fonctionnaire, avise, par lettre datée du 8 mai, le procureur impérial près le tribunal de 1^{ère} instance de l'arrondissement de Limoges en lui précisant que dans ce même temps il circulait une grande quantité de ces fausses pièces dans l'arrondissement de Sarlat, en Dordogne. Il lui précise également qu'il y en a deux espèces différentes. Elles sont toutes deux de cuivre blanchi, assez soignées mais faciles à reconnaître.

Toutes ces fausses monnaies portent le différent de l'atelier de Limoges, la lettre I.

A cette époque, le directeur de la Monnaie est Martial Parant. Il a pour marque personnelle une bonne foi, c'est à dire deux mains jointes. C'est la gravure de ces dernières qui permet de reconnaître les pièces contrefaites. Sur les monnaies authentiques, les doigts des mains sont apparents alors que sur les imitations ils sont invisibles. On voit un creux à leur place.

Le procureur impérial de Limoges adresse un courrier à son homologue de Brive, M. Maillard, le 4 juin pour lui faire part de ce fait. M. Maillard semble avoir diligenté une enquête qui porte quelques fruits. Il envoie chercher le Sieur Antoine Roques, négociant de cette ville, pour le questionner sur les pièces de 10 centimes qu'un dénommé Durieux dit détenir de lui. Il convient "*avoir effectué quelques paiements à ce Durieux à qui il pouvoit avoir donné de ces pièces fausses mais qu'il les avoit données comme il les avoient reçues en paquets de dix francs sans vérification ni ouverture desdits paquets*". Il déclare qu'il les a reçus de la même manière du Sieur Vigneiras marchand de Saint-Etienne et des Sieurs Lafarge frères du Puy en Velais.

Le procureur impérial de Brive écrit que "*d'après les renseignements pris et l'opinion publique les fausses pièces sont venues du département de la Dordogne où on a saisi de faux-monnayeurs qui sont traduits à Périgueux*". L'un d'eux est venu dans la cité gaillarde et a payé avec de la fausse monnaie dans une boutique. Il s'est également rendu dans une chaudronnerie pour acheter un grand chaudron qu'il a fait couper en plusieurs pièces en prétextant vouloir en faire les tuyaux d'une pompe. Le chaudronnier, appelé pour témoigner, dit "*que cela ne lui avoit pas paru aussi bête*".

Nous ignorons comment à fini cette affaire car nous n'avons pas trouvé d'autre document relatif à celle-ci. Nous pouvons nous poser la question de l'intérêt de faire de la contre-façon de pièce d'une valeur aussi faible. Faible, c'est vite dit. Il faut savoir qu'une journée de travail d'un terrassier n'est que de 1,50 F, c'est à dire 15 pièces de 10 centimes et que cette monnaie devait être utilisée très fréquemment, pour preuve la relative rareté de ces pièces en parfait état.

D'autres affaires de faux-monnayage ont eu pour cadre le Limousin et le Périgord. D'après Mme Alberte Sadouillet-Perrin, entre 1821 et 1847 pas moins de seize procès de faux-monnayeurs sont venus devant la Cour d'assises de Périgueux. Dans une revue, elle relate deux affaires dont voici de brefs résumés. La première raconte l'histoire de Martial Guyot, sacristain de la paroisse de Saint-Privas des Près, qui pour arrondir ses revenus pille les troncs de son église. Devant la modicité du gain, notre sacristain décide de faire de la fausse monnaie. Pour cela, il fait des plaques d'un alliage de plomb et d'étain. Il en prend une qu'il place entre deux écus authentiques et presse le tout de façon à imprimer les dessins et légendes sur la plaque. Après cette opération, il ne lui reste plus qu'à limer la tranche pour avoir une pièce circulaire. Seul défaut dans sa méthode, les légendes sont inscrites en creux et non en relief comme sur les originaux. Devant autant de bêtises qui les amusent, les jurés de la Cour d'assises condamnent notre escroc à 18 mois de prison.

La deuxième affaire est celle de Jean Lesvignes, dit "Le Faure". Ce dernier coule des écus de 5 francs. Il a un complice nommé Jean Bousquet, dit "Caillot", qui se contente de contrefaire

les pièces de 50 centimes et de 1 Franc. Arrêtés et jugés, Lesvignes est condamné aux travaux forcés à perpétuité tandis que Bousquet n'écope que de dix ans de la même peine.

En 1877, un autre fait-divers est jugé dans le chef-lieu de la Dordogne. A la fin de l'année précédente, plusieurs pièces de 10 francs en or sont mises en circulation dans nos régions. Ces monnaies, que l'on dit colorées, sont l'œuvre de Félix Lissac. Ce dernier a sévi à Tulle le 20 décembre, à Limoges le 31 suivant et à Périgueux début janvier. C'est dans cette ville qu'il est arrêté le mardi 16 du même mois. Pour introduire ses pièces dans le circuit, il s'adresse tout simplement à des commerçants. Par exemple, à Limoges, il demande à une vendeuse des quatre-saisons de lui faire de la monnaie. Comme elle n'a que 9 francs, il achète 5 oranges à 20 centimes pour faire la somme. A Périgueux, autre marchande d'orange, celle-ci est un peu plus curieuse et regarde la pièce de plus près. Lors de sa déposition au commissariat, elle déclare : *"j'examinais la pièce de 10 F qu'il me remit en échange, elle était de la République, je la mesurais avec une pièce de 10 sous, l'individu me dit alors : si vous croyez qu'elle n'est pas bonne, j'en ai une du Pape, je vous la donnerais"*. Pour ne pas paraître ridicule, elle accepte la pièce.

Lissac a, du moins semble t-il, un complice qui s'appelle Claude Casimir Teissier. Leur rencontre a lieu à la prison centrale de Riom. C'est là que Tessier, suite à des demandes répétées de la part de Lissac, dit sa technique pour altérer et dorer des pièces de 50 centimes et leurs donner l'apparence des pièces de 10 francs. Laissons la parole à Teissier : *"je lui expliquai qu'il fallait pour cela des pièces italiennes dont on enlevait le chiffre cinq que l'on remplaçait par le chiffre un découpé et soudé ensuite sur la pièce, le mot centesimi devant être remplacé par F."*. Ces quelques mots, provenant du procès-verbal d'enquête, sont ambigus. Est-ce une pièce italienne de 50 centesimi, qui est altérée par l'échange du chiffre 5 par le chiffre 1 ? Où bien est-ce une 50 centimes française qui subit l'altération ? Dans le 1^{er} cas, les légendes étant inscrites en italien, pourquoi mettre le mot Francs ? Dans le 2^{ème} cas, pourquoi parler du mot centesimi ? Nous n'avons personnellement aucune réponse.

Teissier ne semble pas avoir été trop embêté par la justice car quand il est interrogé par la police ce n'est qu'un pauvre horloger, paralysé des jambes.

Bien que n'ayant mis que 8 fausses pièces en circulation, 2 à Tulle, 3 à Limoges et 3 à Périgueux, Lissac est tout de même condamné à deux ans de prison pour contrefaçon de pièces ayant cours légal en France.



- Archives départementales de la Dordogne - Cote U 5 Art. 1003 -
- Archives départementales de la Haute-Vienne - Cote 1 J 155 -
- Franc IV - 2001 -
- Sadouillet-Perrin Alberte -

SUCCESSION A L'OFFICE DE CHANGEUR

Gérard CLEMENT

Après vous avoir parlé de quelle manière un changeur était nommé à son office (1), parlons, maintenant, de quelle façon se transmettait cette charge. Pour cela nous allons utiliser une lettre, datée du 4 février 1765, donnant autorisation de succession pour un office de changeur en la ville de Clermont-Ferrand. Il en irai de même pour un changeur de Limoges.

*Loüis par la grace de Dieu
Roi de France et de Navarre*

a tous ceux qui ces présentes verront Salut, scavoir faisons / que sur le bon et louable raport qui nous a été fait de la / personne de notre bien aimé Paul François Mallet et de ses sens / sufisances prudhomie, capacité et expérience nous lui avons / pour ces causes et autres donné et octroyé donnons et octroyons / par ces présentes l'office de changeur en la ville de Clermont / Ferrand dont il a payé en nos revenus casuels le droit d huitieme / denier, et que tenoit et exerçoit Antoine Mallet son oncle qui en / a fait sa résignation en faveur dudit Paul François Mallet par / acte du neuf aoust dernier, pour ledit ofice avoir tenir, et / doresnavant exercer, en jouïir et user par led. Mallet aux / honneur, pouvoirs, libertés, fonctions, autorités, privilèges, droits, / exemptions, franchises, immunités, prerogatives, gages, fruits, / profits, revenus et emolument y appartenans tels et tout ainsi / qu'en a jouïi ou du jouïir led. Antoine Mallet et qu'en puissent ou / doivent jouïir les autres pourvus de pareils offices, conformément a / nos edits declarations et arrets rendus en leur faveur encore que ledit / Antoine Mallet ne vive les quarante jours portés par les reglemens / de la rigueur desquels, attendu l'annuel par lui payé nous avons / relevé et dispensé, relevons et dispensons par ces présentes led. Paul / François Mallet, a condition toutesfois qu'il ait atëint l'age de / vingt cinq ans accomplis suivant Son extrait baptistaire du / vingt six janvier mil sept cent vinf duement légalisé et avalu / acte de resignation et autres pieces attaché sous le contresel de / notre chancellerie a peine de perte dud. office, nullité des / présentes et de sa réception, si donnons en Mandement a nos / amis et feaux conseillers les gens tenants notre cour des / monoyes a Lyon, que leur etant apparu des bonnes vie, mœurs, / conversation, age susdit de vingt cinq ans accomplis, Religion, / catholique, apostolique et romaine dud. Mallet, et ayant pris / de lui le serment requis et accoutumé ils le recoivent mettent et / instituent de par nous en possession dudit office / l'en faisant jouïir et user, ensemble des honneurs, pouvoirs, / Libertés, fonctions, autorités, privileges, droits, exemptions, / franchises, immunités, prerogatives, gages, fruits, profils, / revenus et emoluments susdit pleinement et paisiblement / et lui fassent obeir et entendre de tous ceux et ainsi qu'il / apartiendra ez choses concernant led. office, Mandons en / outre a nos ames et feaux les Presidents tresoriers de france et / Généraux de nos finances a Riom que par les Receveurs, / Payeurs et tous Comptables qu'il apartiendra et des fonds a ce / destinés ils fassent payer et delivrer comptant aud. Mallet / doresnavant par chacun an aux termes et en la manières / accoutumé les gages et droits appartenans aud. office a commencer / du jour et date de sa reception, de laquelle raportant copie / collationné ainsi que des présentes pour une fois seulement avec / quittances de lui sufisantes, nous voulons lesdits gages et droits / estre passés et alloüés en la despense des comptes de ceux qui en / auront fait le payement, par nos amis et feaux conseillers les / Gens de nos comptes a Paris auxquels mandons ainsi le faire / sans difficulté ; Car tel est notre plaisir : en temoin de quoi / nous avons fait mettre notre scel a cesdites présentes, donné a / Versailles le vingt septième jour de septembre l'an de grace / mil sept cent cinquante un de notre regne le trente septieme / sur le replis de par le Roy signé Legat, a cotté y a enregistrées / ez registres du greffre de la cour des monnoyes de Lyon par le / Greffier en icelle soussigné pour estre executées suivant leur forme / et teneur, conformément a l'arret de ce jour vingt sept novembre / mil sept cent cinquante un, + enregistré ez registres du greffe de / monnoye de Riom par le greffier commis en icelle # pour estre / executé selon leur forme et teneur, conformément a l'ordonnance de / ce jourd'hui trois septembre mil sept cent cinquante trois signé / Vachier et signé Labory enregistré au controlle le vingt sept / septembre mil sept cent cinquante un signé Carpot / plus bas y a déposées aux minutes le vingt sept septembre / mil sept cent cinquante un signé Sainson et signé Labory soussigné

J'ai reçu de Paul François Mallet la somme de trente Livres / onze sols scavoir XXVII Livres XV sols VI Deniers en principal et / II livres XV sols VI Deniers / pour les deux sols pour livre pour la resignation de l'office de / Changeur en la ville de Clermont Ferrand aux gages et droits y / appartenans, faite par Antoine Mallet qui a payé le droit / annuel, au profit dud. Paul

François Mallet fait a Paris le / Vingt huitième jour d'aoust mil sept cent cinquante un, quintance / du tresorier des revenus casuels de la / somme de XXX Livres XI Sols / signé Bertin au dos est écrit enregistré au Controlle général / des finances par nous Garde des Sceaux de France, et controlleur / général des finances a Versailles le huit septembre mil sept cent / cinquante un signé Machault.

J'ai reçu de Paul François Mallet la somme de Cinquante quatre / livres pour le droit de marc d'or de l'office de changeur en la ville de / Clermont Ferrand dont il entend se faire pourvoir au lieu d'Antoine / Mallet et X Livres XVI Sols pour les IIII Sols Pour livre dud. droit. fait a / Paris le dixième jour de Septembre mil sept cent cinquante un, / quittance du tresorier général du marc d'or des ordres du Roi année / 1751 signé Chappin, et au dos est écrit enregistré au Controlle / général des finances par nous ecuyer Conseiller du Roi controlleur / général du mar d'or a Paris le douzieme jour de septembre mil / sept cent cinquante un signé Vernier, Collationné aux originaux / par nous secretaire du Roi, maison Couronne de France et de ses / finances signé Legat

extrait des registres de la Cour des monnoyes

Ce jour la Cour après avoir vu l'information faite d'office a la / requette du Procureur général du Roi, des vie, mœurs, conversation / et religion catholique apostholique et romaine de Paul François / Mallet pourvu de l'office de changeur a Clermont Ferrand, son / extrait baptistaire du vingt six janvier mil sept cent vingt / delivré par le sieur Sixte vicaire de S+ pierre dud. Clermont duement / legalisé et certificat du sieur Directeur Général des monnoyes de / france du trente aoust dernier, les lettres de provisions données aud. / Mallet le vingt six septembre dernier, signé sur le replis par le / Roy Legat duement scellées et les autres pièces attachées sous le / contre scel desdittes lettres, conclusions du Procureur Général du Roy, / oui le raport de M+ Jacques Yvon de Jouage, tout considéré / a arrêté et ordonné que ledit Mallet sera reçu en l'état et office / de changeur pour le Roi en la ville de Clermont Ferrand en faisant / le serment accoutumé pour jouir par lui des privilèges et droits y / attribués conformément a ses provisions qui seront enregistrées au / greffe de la Cour pour être executées selon leurs formes et teneur et a / l'instant led. Mallet mandé a la chambre acte reçu a fait / le serment et ses provisions ont été enregistrées fait a Lyon en / la cour des monnoyes le vingt sept novembre mil sept cent / cinquante un, collationné signé Labory, scellé a Lyon / lesdits jour et an, signé Reynaud Garde des sceaux avec / paraphe, plus bas y a reçu une livre quatre sols pour les / V + p (2) sur douze livres. a Lyon le vingt sept novembre / mil sept cent cinquante un signé

Au dos est écrit : enregistré ez registres du greffe de la / chambre des monnoyes de Riom par le Greffier commis en / icelle soussigné pour être executé suivant leur forme et / teneur conformément a l'ordonnance de ce jour trois / septembre mil sept cent cinquante trois signé Vachier / collationné par nous Conseillers du Roi notaires a / Clermont Ferrand soussignés aux originaux remis a / l'instant aud. Clermont l'an mil sept cent soixante cinq / le quatre fevrier apres midi

Chastellus

Chevalier

Contrôlé a Clermont F le quatre fevrier 1765 reçu seize sols trois deniers

Sauvy

1 - Voir les tomes IV et IX du bulletin de la Société Numismatique du Limousin.

2 - Cinq sols par livre.

LES MONNAIES DU PÉRIGORD

Claude BOISSEUIL

Les monnaies sont liées à l'histoire et l'histoire du Périgord remonte aux premières activités des hommes en Europe. Des sites archéologiques nous livrent des témoignages de ces hominidés (néandertal, moustérien ou Cro-Magnon). Si certains ne firent que passer sans trop se côtoyer dans notre région, il nous faut noter et aborder un instant la période néolithique (6 500 à 2 500 av. J.-C.). Cette phase essentielle verra la sédentarisation des populations avec la création de villages, l'apparition de l'agriculture. A la fin du quatrième millénaire, l'arrivée des premiers objets en métal, puis l'âge de bronze (2 300 à 750 av. J.-C.) haches, épées, pointes vont donner une expansion économique au peuplement du Périgord. L'âge de fer (750 à 52 av. J.-C.), qui aboutira à un deuxième âge de fer, correspondra à l'expansion de la civilisation celtique. Les Gaulois, nous pouvons en parler ainsi car ils étaient des Celtes, n'étaient pas un peuple unifié mais une mosaïque de petits peuples. Au II^e siècle avant J. C., les Pétrécors vont s'implanter dans une oppida (agglomération) à la Curade près de Périgueux, donnant leur nom à cette région.

Les Pétrécors vont émettre un important monnayage d'argent s'inspirant des monnaies toulousaines dites à la croix. Les monnaies gauloises des Pétrécors se divisent en deux groupes distincts :

- 1 - style flamboyant, comme le propose G. Savès.
- 2 - style pictural selon D. Allen ou à revers décoratif selon M. Labrousse.

Les émissions très particulières car très locales furent essentiellement trouvées à Belvès, près de Sarlat, à Escornebœuf, près de la Curade, sur une colline entourant Périgueux, et à Saint-Etienne des Landes, toujours en Dordogne. Typologiquement, elles se présentent avec un flan arrondi préparé à l'avance. Les droits présentent une tête, presque toujours à gauche, avec une chevelure faite de longues et larges mèches arquées et pleines, l'œil ovalisé est de face. Les revers montrent toujours la hache dans 1 ou 2 cantons et des symboles très variés dont certains propres à ce monnayage tels que rouelles croisetées, torques perlés, semis de perles, points cerclés et grènetis etc. Chaque symbole est situé dans un des cantons de la croix. Parfois le cheval, le sanglier ou des têtes humaines vont figurer à l'avers selon les types émis.

Les agriculteurs et métallurgistes qui habitèrent le Périgord de cette époque ont su utiliser les métaux et les travailler, voire les exploiter sous les Gaulois, par exemple les mines d'or du Nord de la région (Le Chalard, Saint Yrieix). N'oublions pas que déjà les échanges suscitent un formidable développement intellectuel et commercial. D'autres monnaies gauloises furent trouvées sur les sites précédemment cités, mais aussi des monnaies romaines et grecques (un statère d'or de Philippe II de Macédoine frappée à Pella (323-315 av. J.-C.) a été découvert dans la région de Saint Aubin de Lanquais). Le peuple gaulois qui a donné son nom au Périgord est celui des Pétrécors. Plusieurs sens sont donnés à ce substantif composé de deux mots celtiques, pétru et corii : "*ceux qui forment quatre bataillons*" d'après H. d'Arbois de Jubainville ou "*le peuple formé de quatre tribus*" selon C. Jullian, "petru" voulant dire quatre et "corii" enseigne (bataillon, armée ou tribu).

Jules César, dans son ouvrage sur la guerre des Gaules (en 52 av. J.-C.), évoque un contingent pétrécors envoyé à Vercingétorix. Plus tard, les Romains arrivent en Périgord et, en l'an 16 av. J.-C., s'installent et créent la cité de Vésonne, au pied de la cité gauloise de la Curade (Escornebœuf) au bord de la rivière, l'Isle, qui traverse l'actuelle Périgueux. Vésonne vient de Vésuna, divinité indigène protectrice du lieu (tutéla Vésuna). Bien sur, les Romains utilisaient leurs monnaies et beaucoup furent retrouvées en fouilles sur les sites au milieu des drachmes, oboles de Massalia, de Rhodes et de villes grecques. Les rapports fréquents entre cités vont alimenter l'important monnayage trouvé dans les différents trésors locaux. La latinisation du coin monétaire pétrécorsien est très peu visible, ce serait pour les Gaulois un signe de soumission.

Cela, d'ailleurs, ne s'accordait pas avec la présence de plusieurs camps romains due à la défense opiniâtre de la ville. Les fouilles de Vésonne, dirigées par le comte Wegrin de Taillefer, au XIX^e siècle, permettent de se faire une idée, voire une approche de ces monnaies. Certaines sont au musée du Périgord à Périgueux, d'autres en collections privées. Sur les monnaies vésonniennes, utilisées en même temps que les monnaies romaines, apparaît parfois un aigle de face et non de profil. Cet emblème avait dû accompagner le don du titre d'Augusta décerné à Vésonne selon l'inscription TVTELAE. AVG. VESVNAE. SECVNDVS. SOTER. D. S. D., épigraphe en lettres latines. Des pièces (Ill. 5 et 6) ont des revers ressemblant à ceux des oboles de Massalia (Lelewel, atlas, planche 7 pièce N° 27). Beaucoup de pièces pétrocores semblent avoir été inspirées par les monnaies de la confédération des Bituriges et non par celle de la tribu des Volques Tectosages.

L'atelier monétaire subsistera à Vésonne jusqu'à la conquête franque. C'est très probablement sous l'empereur Probus (276-282), qui verrouilla la Gaule aux barbares après la terrible invasion de 275, que Vésonne éleva une muraille à l'abri de laquelle elle traversa le temps de décadence de l'empire romain en laissant alors peu de trace. L'administration civile n'étant pas changée, la barbarie germanique, qui se contentait de piller, n'a eu que peu d'influence sur la frappe locale des monnaies (Ill. 7 à 10). Le nom de Niviardos (Ill. 9) rappelle les temps helléniques, et leur influence, de Chronope et Pégase évêques de Périgueux. Cette pièce paraît être également de Saint Front mais cela reste encore à prouver. Une autre monnaie peut, quant à elle, faire penser à Nontron (Ill. 10).

La réorganisation par Dioclétien (284-305) de l'administration impériale fait passer Vésonne de l'Aquitaine d'Auguste à la seconde Aquitaine avec Bordeaux pour métropole. Il est fréquent au Moyen-Age que à coté d'une vieille cité gallo-romaine une ville neuve fortifiée se crée et grandisse autour du donjon seigneurial. Ainsi se créa le Puy Saint Front (actuellement situé autour de la cathédrale Saint Front). Il existe donc deux villes distinctes côte à côte, la cité gallo-romaine et la ville médiévale. Plus tard, sous Clovis II, la cité fut réunie au royaume franc (614) puis donné par Dagobert à son frère Caribert (628-630) mais ne résista pas longtemps (679) à l'attraction des ducs de Gascogne. En 779, Charles, fils de Pépin, place des comtes francs dans le Berry, le Poitou et le Périgord, Witbode en Périgord. Dès le VIII^e siècle, l'éclatement du monnayage fut tel que beaucoup de seigneurs ont battu monnaie (pas tous ensembles et pas de façon continue). Le droit de battre monnaie était théoriquement exercé au nom du roi mais, en réalité, il l'était par celui qui détenait le pouvoir local.

En 866, Wlgrin, beau-frère de Charles le chauve, est nommé comte d'Angoulême et du Périgord. A partir de cette époque, le Périgord utilisera une monnaie quasiment semblable à celle de l'Angoumois. Ces deniers d'argent portent, à l'avant, la légende LODOICVS avec au milieu une croix cantonnée d'un S et d'un V et au revers EGOLISIME et 5 annelets posés en croix pour le Périgord (Ill. 11) alors que pour l'Angoumois l'annelet central est remplacé par une croix (Ill. 12).

Aldebert I^{er}, comte de Périgord sous Hugues Capet, frappa des monnaies mais Frotérius l'évêque en défendit le cours. Quelques années plus tard, entre 1031 et 1059, nouvelle tentative par Aldebert II mais l'évêque en titre, Géraud de Gourdon, décria les nouvelles espèces car elles n'étaient pas du coin de l'abbaye de St. Front, dont seul subsistera le sceau.

Le comte Hélie V Taleyrand, par opposition à la cité, rend hommage au roi de France Philippe Auguste, en mai 1204, qui luttait contre le roi anglais Jean Sans Terre. Louis VIII et Louis IX n'abandonnèrent jamais leur droit de suzeraineté sur la Guyenne. En 1223, Archambaud II guerroyait contre le seigneur de Bergerac et en 1237 signait un pacte d'alliance avec la vicomtesse de Limoges. Le 16 septembre 1240, d'un commun accord, la cité et le Puy Saint Front ne font plus qu'une seule et même ville sous le gouvernement d'un maire et d'un consul (constitution municipale de 1253) mais il fallut attendre 1266 puis 1276 pour qu'un

accord sur le droit de battre monnaie au Puy Saint Front entre le comte Archambaud III et le Consulat soit établi pour que ce comte puisse frapper monnaie. Ses successeurs en firent autant comme le démontre le bail de la Monnaie fait par Hélié VII en 1306 à Banquolo Hugolin et Lopez Arniguo.

Archambaud IV reçut, en 1312, des lettres de la Chambre des Comptes de Paris sur le cours des monnaies. Quand il voulut monnayer à un titre différent de celui des monnaies de son père, en la ville du Puy Saint Front, les consuls contestèrent ce changement de titre mais le comte fut autorisé à battre monnaie en 1322. Une fois que la forme et le titre furent fixés, on fabriqua ces monnaies au château nommé "la sale au comte". Désignées dans les chartes sous le nom de "*solidi denarii petragoricenses, currens moneta petragoricensis*", ces espèces avaient un titre très semblable à celui des monnaies frappées au début des comtes du Périgord. La valeur réelle, déjà fixée en 1266, est annotée dans un procès-verbal d'une collecte faite en 1382 où il est dit que "*un denier appelé blanc du roi de France valoit 5 deniers tournois ; un denier d'or, appelé franc, valoit 20 sous tournois, et 20 sols tournois valoient 25 sols périgourdins*".

Charles V, en 1373, fait un accord entre le comte, le maire et le consul pour battre monnaie en Périgord. Deux ans plus tard, le roi veut que les maîtres de la Monnaie ne soient pas exemptés de faire la garde de la ville et de payer toutes autres charges, tailles et impositions. Charles VII et Louis XI confirment les privilèges de la ville de pouvoir prendre et exposer toutes monnaies périgourdines nonobstant les ordonnances faites au contraire pendant la guerre.

A partir du règne de Philippe Auguste, le renforcement du pouvoir royal permet de lutter contre les monnayages féodaux. L'agrandissement du domaine royal facilite la récupération des ateliers locaux, contraints dès lors à frapper au type royal. Saint Louis y contribue par les ordonnances monétaires de 1263 et 1265 qui décrètent que la monnaie du roi a cours dans tout le royaume et celle du seigneur seulement sur l'étendue de son fief.

Le temps des bastides et la guerre de Cent Ans ont créé des conflits dans tout le Périgord. Jean II le Bon, battu à Poitiers le 18 septembre 1356, se retrouve prisonnier des Anglais. Ces derniers prennent possession du Périgord et du Limousin. Edouard III érige la Guyenne en principauté et crée, en 1362, le guyennois d'or en faveur de son fils Edouard de Woodstock dit le Prince Noir. Il séjourne à Bergerac le 9 août 1363 et à Périgueux le lendemain. Les archives conservent le rôle du fermage payé aux Anglais : 20 deniers sterling.

Les hostilités reprennent après le retour des Gascons dans la mouvance du roi de France en 1368, ce dernier étant toujours souverain de la Guyenne. Du Guesclin est à Périgueux en 1376. La campagne française prend fin en 1397. Les bourgeois et châtelains ont beaucoup de mal à s'en remettre. Le pourrissement du conflit franco-anglais fit reprendre les rapines et désordres et, après bien des épreuves, Charles VI donne le Périgord à son frère, Louis d'Orléans, en 1400. La maison comtale du Périgord a vécu. Archambaud VI, coupable de pillage, est banni et se réfugie en Angleterre auprès de Henri IV Plantagenêt. La reconquête du Périgord dura jusqu'au 18 octobre 1450, date de la reprise de Bergerac. Après la bataille de Castillon, 17 juillet 1453, où John Talbot, Comte de Shrewsbury, trouva la mort au cours des combats, la capitulation de Bordeaux, le 19 octobre 1453, mis un terme à la guerre de Cent Ans. Après plusieurs échanges, ventes, achats, le comté se trouve, depuis 1607, la propriété du roi de France.



- BOUDET Richard & DEPEYROT Georges - Monnaies gauloises à la croix -
- BOUDEAU E. - Les monnaies françaises provinciales -
- CORMIER Jean Philippe - Monnaies médiévales -
- De GOURGUE A. vicomte - Essai sur les monnaies frappées en Périgord - Bulletin de la S.F.N. 1841 -
- LACHAISE Pierre (sous la direction de) - Histoire du Périgord - Ed. Jules Faulac - 2000 -
- LAVERGNE Géraud - Histoire de Périgueux -
- SAVES Georges - Les monnaies gauloises à la croix -
- Société Historique et Archéologique du Périgord - Inventaire du trésor de la maison du Consulat de Périgueux - 1934 -



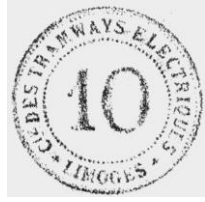
III. 1



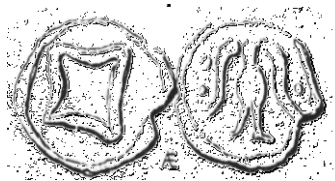
III. 2



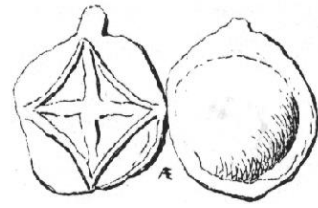
III. 3



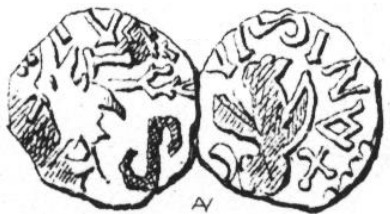
III. 4



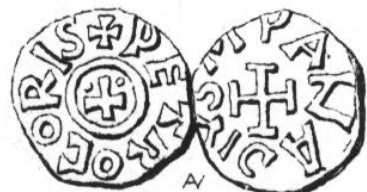
III. 5



III. 6



III. 7



III. 8



III. 9



III. 10



III. 11



III. 12



III. 13



PRODUCTION DE L'ATELIER DE LIMOGES ENTRE 1401 ET 1429

Claude FRUGIER, Jacques VIGOUROUX

Bien que peu riche en documents concernant le fait monétaire, les Archives Départementales de la Haute-Vienne possèdent néanmoins quelques pièces très intéressantes. Ainsi, on peut consulter la copie microfilmée des cotes Z1b 881 à 886 des Archives Nationales concernant les délivrances des espèces monnayées en l'atelier de Limoges, sous les cotes 1 Mi 546 à 1 Mi 548 et 1 Mi 557 à 1 Mi 559.

Déjà exploité par Félicien de Saulcy dans son ouvrage "Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II jusqu'à François I^{er}", livre contenant quelques erreurs de lecture ou d'impression, ces documents contiennent de nombreuses indications. Nous nous sommes attachés à identifier, à l'aide d'éléments tels que poids, titre, valeur etc., les types monétaires et les chiffres de production de notre Monnaie. Malheureusement pour quelques périodes les archives restent muettes. C'est pour cette raison que certaines monnaies n'apparaissent pas dans les tableaux bien que nous les ayons déjà rencontrées. Celles-ci seront énumérées dans le tableau 1.

Tout d'abord, il est peut-être nécessaire de revoir quelques termes que nous allons utiliser dans notre communication :

Loi : proportion de métal précieux entrant dans un alliage.

Taille au marc : nombre de pièces tirées d'un marc. Donne indirectement le poids des espèces.

Marc : unité de poids de 244,7529 grammes.

A. R. (argent le Roi) : alliage préalable à 23/24 d'argent fin (0,958) avec lequel étaient frappées les monnaies.

Titre : terme moderne synonyme de loi.

K : le titre de l'or s'exprimait en carats (K). L'or pur est à 24 k.

Maintenant voyons comment étaient libellés les textes inscrits sur le cahier des délivrances. En en-tête du cahier (ou rouleau), se trouve celui qui permet d'identifier l'atelier monétaire :

Texte 1 :

C'est le papier des délivrances faites en la monnoie de / Limoges des deniers grands blans qui ont cours / pour 10 deniers tournois la pièce et a 5 deniers de loy argent le Roy / et de 6 sols 8 deniers de pois au marc de paris marc / d'argent achaté a la dite loy 7 livres tournois et estoient / gardes Guillaume Molin et Jacques Bize et Lienart / Mormant assayeur et maistres particuliers Jehan / Coste et Jehan Fellenom et Guionot Audier / tenant le compte dicelle depuis le 20e jour de juillet / l'an mil quatre cent vint et quatre que fut faite premiere / délivrance et fermé le 20e jour de juillet l'an mil / quatre cent vint et cinq qui avoit de brassaige pour / marc deuvre denier tout blanc 4 sols tournois

Comme nous pouvons le constater, dans ces quelques lignes sont donnés : les noms du maître (dans ce cas précis, il y a deux maîtres associés), des deux gardes, de l'essayeur et de la personne qui tenait le compte. Quelques fois, on trouve celui du tailleur. Nous sommes renseignés sur le type frappé, la valeur, le titre, le poids et les dates de la première délivrance et de la clôture du cahier. Puis suit le texte concernant la délivrance proprement dite :

Texte 2 :

Le jeudi 20^e jour de juillet l'an mil quatre cent vint quatre delivrasmes / celui jour 45 livres 16 sols 8 deniers de grands deniers blans / fort de pois en 9 marcs 3 deniers et de loy a 4 deniers 19 grains / et demi fin

Texte 1

C'est le papier des déclarations faites en la monnoie de
 Limoges des deniers blancs qui ont couru
 pour le p. d. la piece et a. v. d. d'or argent le Roy
 et de v. s. v. s. de pois au marc de Paris marc
 d'argent achate a la dite loy / vij. l. ii. / et estoient
 gardés en mille molin et jusques a lize / et lieurent
 moirment assapens et marstres particuliers Jehan
 coste et Jehan de sellenom et gmonot audier
 tenat le dexte diable de puis le xx. j. de jullet
 lan mil. m. vint et quatre que fut faite premiere
 delivrance / et fere le xx. j. de jullet lan mil.
 m. vint et cinq qui avoit de brassage pour
 marc deurre de tout blanc. m. s. d.

Texte 2

Le jend. xx. j. de jullet lan mil. cc. xx. m. d'livrance
 pour celuy j. xv. l. t. xv. s. v. s. d. de gras deurre blanc
 fort de pois en p. d. m. s. et de loy a m. s. p. p. g. r. a.
 et d. j. fin

en boeste xv. d.

Nous trouvons ici le jour de la délivrance, le nombre de deniers délivrés, le nombre de deniers sous la forme d'une somme, le titre du métal utilisé, la quantité et le nombre de deniers emboîtés. La quantité de deniers délivrés est de 45 livres 16 sols et 8 deniers soit 11 000 pièces.

Arrivé là, il nous faut ouvrir une parenthèse et parler de la mise en boîte et de son utilité. Lors de chaque fabrication, un échantillon de celle-ci était prélevé suivant certaines règles et mis dans une boîte. Les pièces ainsi séparées étaient appelées "deniers de boîte" ou "deniers emboîtés". Au cours de l'année, cette boîte était envoyée à la Cour des monnaies à Paris pour servir au contrôle des poids, titre et bonnes apparences des pièces frappées.

D'une manière générale, en termes numériques, la mise en boîte représente :

- pour les monnaies d'or : 1 denier pour 200 frappés.
- pour les monnaies d'argent et le billon : 1 denier pour 720 frappés.

Refermons cette parenthèse pour revenir à la délivrance que nous détaillons. Nous pouvons constater qu'à Limoges, pour le monnayage d'argent, il était mis en boîte un denier pour 1 000

frappés. Il en est ainsi, avec certitude, de 1422 à 1429. En ce qui concerne le billon, il était emboîté 1 denier pour 2 400 frappés, ce qui correspond à 1 pièce pour 10 livres de deniers tournois et 1 pièce pour 20 livres de doubles tournois.

Pour les années antérieures, nous appliquerons la règle d'un denier emboîté pour 720 frappés, ce qui ne nous donnera que des chiffres de frappe approximatifs.

Tableau 1 :

Liste des monnaies n'apparaissant pas dans ces registres

Blanc guéнар, 4 ^{ème} émission, 20/10/1411	DY 377 c
Blanc guéнар, 5 ^{ème} émission, 10/10/1417	DY 377 d
Gros dit florette, 1 ^{ère} émission, 10/05/1417	DY 387
Gros dit florette, 2 ^{ème} émission, 21/10/1417	DY 387 a
Gros dit florette, 9 ^{ème} émission, 05/08/1420 (monnaie du Régent)	DY 417 j
Gros dit florette, 10 ^{ème} émission, 10/1420 (monnaie du Régent)	DY 417 k
Gros dit florette, 13 ^{ème} émission, 16/02/1421 (monnaie du Régent)	DY 417 n
Gros dit florette, 15 ^{ème} émission, 12/04/1421 (monnaie du Régent)	DY 417 p
Gros dit florette, 16 ^{ème} émission, 08/10/1421 (monnaie du Régent)	DY 417 q
Gros dit florette, 18 ^{ème} émission, 16/02/1422	DY 417 s
Blanc dit florette, 1 ^{ère} émission, 27/08/1427	DY 466
Blanc dit florette, 3 ^e émission, 09/11/1427	DY 466 b
Petit blanc dit demi-florette, 1 ^e émission, 29/12/1426	DY 467
Denier tournois, 3 ^{ème} émission, 20/10/1411	DY 394b
Denier tournois, 15/01/1423	DY 487

Tableau 2 :

Types	Dates	Loi or : K Ar : d. A.R. Titre ‰	Taille au marc Poids en g.	Cours officiel	Mises en boîtes	Quantités	DY	Cotes de Références
Blanc guéнар 2° E. du 11/09/1389	13/11/1401 au 28/07/1402	5 d. 12 g. 0,439	6s. 2d. ¼(74 ¼) 3,296 g	10 d. t.	2 s. 6 d. (30)	21 600	377a	Z1b 305
Ecu d'or 4° E. du 29/07/1394	24/11/1401 au 28/01/1402	24 K 1,000	5s. 2d. (62) 3,947g	22 s. 6 d. t.	51 d (51)	10 200	369c	Z1b 305
Blanc guéнар 2° E. du 11/09/1389	28/09/1402 au 17/11/1402	5 d. 12 g. 0,439	6s. 2d. ¼(74 ¼) 3,296 g	10 d. t.	1 s. 2 d. (14)	10 080	377a	Z1b 305
Blanc guéнар 2° E. du 11/09/1389	26/09 et 18/12/1402	5 d. 12 g. 0,439	6s. 2d. ¼(74 ¼) 3,296 g	10 d. t.	6d. (6)	4 320	377a	Z1b 305
Denier tournois 2° E. du 11/09/1389	29/04/1402 au 15/01/1403	1 d. 6 g. 0,099	18 s. 9 d.(225) 1,088 g	1 d. t.	1 s. 4 d. (16)	11 520	394a	Z1b 305
Blanc guéнар 2° E. du 11/09/1389	16/03 et 08/06/1402	5 d. 12 g. 0,439	6s. 2d. ¼(74 ¼) 3,296 g	10 d. t.	5d. (5)	3 600	377a	Z1b 305
Blanc guéнар 2° E. du 11/09/1389	26/09 au 18/12/1402	5 d. 12 g. 0,439	6s. 2d. ¼(74 ¼) 3,296 g	10 d. t.	1 s. 2 d. (14)	10 080	377a	Z1b 305
Demi-guéнар 2° E. du 11/09/1389	29/04 au 16/07/1402	5 d. 12 g. 0,439	12 s. 4 d.(148) 1,648 g	5 d. t.	1 s. 4 d. (16)	11 520	378b	Z1b 305
Maille tournois 2° E. du 23/07/1393	10/07/1402	1 d. 3 g. 0,089	25 s. 3d. ¼ (303 ¼ 0,806g)	½ d. t.	1 s. 4 d. (16)	11 520	395a	Z1b 305
Double tournois 2° E. du 11/09/1389	11/06/1402	2 d. 12 g. 0,199	14s. ¾d(168 ¾) 1,450 g	2 d. t.	2d. (2)	1 440	393a	Z1b 305
Double tournois 2° E. du 11/09/1389	20/12/1402	2 d. 12 g. 0,199	14s. ¾d(168 ¾) 1,450 g	2 d. t.	1d. (1)	720	393a	Z1b 305
Denier tournois 2° E. du 11/09/1389	27/09/1402	1 d. 6 g. 0,099	18 s. 9 d.(225) 1,088 g	1 d. t.	3d. (3)	2 160	394a	Z1b 305
Blanc à l'écu 12/09 et 01/11/1422	10/11/1422 au 16/01/1423	4 d. 12 g. 0,359	7 s. 6 d.(90) 2,719	10 d. t.	1 s. 11 d. (23)	23 000	460	Z1b 881

Tableau 3 :

Types	Dates	Loi or : K Ar : d. A.R. Titre ‰	Taille au marc Poids en g.	Cours Officiel	Mises en boîtes	Quantités	DY	Cotes de Références
Blanc à la couronnelle 21/01/1423	08/02 au 07/11/1423	5 d. 0,399	7 s. 6 d. (90) 2,719 g	10 d. t.	66 s. 4 d. (796)	796 000	462	Z1b 881
Blanc à la couronnelle 21/01/1423	17/11 au 05/12/1423	5 d. 0,399	7 s. 6 d. (90) 3,059 g	10 d. t.	2 s. (24)	24 000	462	Z1b 881
Double tournois 12/09/1422	24/12/1422	2 d. 0,159	16 s. 8 d. (200) 1,224 g	2 d. t.	11 d. (11)	26 400	484	Z1b 881
Double tournois 15/01/1423	16, 26/02 et 06/03/1423	2 d. 0,159	20 s. (240) 1,019 g	2 d. t.	10 s. 4 d. (124)	297 600	487	Z1b 881
Double tournois 02/03/1423	13/03 au 10/09/1423	1 d. 18 g. 0,139	17 s. 6 d. (210) 1,165 g.	2 d. t.	40 s. 7 d. (487)	1 168 800	490	Z1b 881
Petit blanc aux trois lis 1° E. du 04/11/1423	04/02/1424	4 d. 0,319	10 s. 8 d. (128) 1,912 g.	5 d. t.	1 s. 3 d. (15)	15 000	465	Z1b 881
Blanc aux trois lis 1° E. du 04/11/1423	31/12/1423 au 11/02/1424	5 d. 0,399	6 s. 8 d. (80) 3,059 g	10 d. t.	13 s. 5 d. (161)	161 000	464	Z1b 881
Petit blanc aux trois lis 1° E. du 04/11/1423	15/02 au 05/04/1424	4 d. 0,319	10 s. 8 d. (128) 1,912 g.	5 d. t.	14 s. 8 d. (176)	176 000	465	Z1b 881
Blanc aux trois lis 1° E. du 04/11/1423	16/02 au 01/04/1425	5 d. 0,399	6 s. 8 d. (80) 3,059 g	10 d. t.	18 s. 3 d. (219)	219 000	464	Z1b 881
Blanc aux trois lis 1° E. du 04/11/1423	11/04 au 07/07/1425	5 d. 0,399	6 s. 8 d. (80) 3,059 g	10 d. t.	32 s. 2 d. (386)	386 000	464	Z1b 881
Petit blanc aux trois lis 1° E. du 04/11/1423	14/04 au 16/07/1425	4 d. 0,319	10 s. 8 d. (128) 1,912 g.	5 d. t.	34 s. 6 d. (414)	414 000	465	Z1b 881
Blanc aux trois lis 1° E. du 04/11/1423	20/07/1424 au 20/07/1425	5 d. 0,399	6 s. 8 d. (80) 3,059 g	10 d. t.	11 s. 6 d. (138)	138 000	464	Z1b 881

Tableau 4 :

Types	Dates	Loi or : K Ar : d. A.R. Titre ‰	Taille au marc Poids en g.	Cours Officiel	Mises en boîtes	Quantités	DY	Cotes de Références
Petit blanc aux trois lis 1° E. du 04/11/1423	21/07/1424 au 04/08/1425	4 d. 0,319	10 s. 8 d. (128) 1,912 g.	5 d. t.	21b 16s. 4d. (676)	676 024	465	Z1b 881
Blanc aux trois lis 2° E. du 05/1426	22/06 au 20/08/1426	4 d. 0,319	6 s. 8 d. (80) 3,059	10 d. t.	25 s. (300)	300 000	464a	Z1b 881
Blanc aux trois lis 3° E. du 19/08/1426	31/08 au 27/10/1426	3 d. 8 g. 0,265	6 s. 8 d. (80) 3,059	10 d. t.	25 s. 4 d. (304)	304 000	464b	Z1b 881
Blanc aux trois lis 3° E. du 19/08/1426	31/10 au 17/11/1426	3 d. 8 g. 0,265	6 s. 8 d. (80) 3,059	10 d. t.	4 s. (48)	48 000	464b	Z1b 881
Blanc aux trois lis 4° E. du 12 au 17/11/1426	23 et 29/11/1426	3 d. 0,239	6 s. 9 d. (81) 3,059	10 d. t.	5s. 6 d. (66)	66 000	464c	Z1b 881
Blanc dit florette 2° E. du 27/08/1427	6/09 au 07/10/1427	4 d. 0,319	6 s. 8 d. (80) 3,059	10 d. t.	10 s. 8 d. (128)	128 000	466a	Z1b 881
Blanc dit florette 2° E. du 27/08/1427	11/10 au 09/11/1427	4 d. 0,319	6 s. 8 d. (80) 3,059	10 d. t.	6 s. 2 d. (74)	74 000	466a	Z1b 881
Blanc dit florette 3° E. du 09/11/1427	15/11/1427 au 08/01/1428	3 d. 8 g. 0,265	6 s. 8 d. (80) 3,059	10 d. t.	7 s. 11 d. (95)	95 000	466b	Z1b 881
Blanc dit florette 3° E. du 09/11/1427	15/01 au 11/04/1428	3 d. 8 g. 0,265	6 s. 8 d. (80) 3,059	10 d. t.	15 s. 1 d. (181)	181 000	466b	Z1b 881
Denier tournois 09/11/1427	01/04/1429	1 d. 0,079	20 s. (240) 1,019	1 d. t.	10 d. (10)	24 000	497	Z1b 881
Blanc dit florette 3° E. du 09/11/1427	17/04 au 06/08/1429	3 d. 8 g. 0,265	6 s. 8 d. (80) 3,059	10 d. t.	29 s. 6 d. (353)	353 000	466b	Z1b 881
Denier tournois	30/04/1429	1 d. 0,079	20 s. (240)	1 d. t.	1 s. (12)	28 800		Z1b 881
Blanc dit florette 4° E. du début 07/1428	18/08 au 02/10/1428	3 d. 0,239	6 s. 9 d. (81) 3,022	10 d. t.	3 s. 6 d. (42)	42 000	466c	Z1b 881

Nos remerciements vont à MM. Joël Tixier et Arnaud Clairand pour leurs conseils.



- Archives départementales de la Haute-Vienne - 1 Mi 546 -
- CORMIER Jean Philippe - Monnaies médiévales, reflets des pouvoirs - Paris - 1996 -

LISTE DE MONNAIES RARES FRAPPEES A LIMOGES VUES EN 2002

Cette rubrique recense une partie des monnaies limousines vendues au cours de l'année écoulée ou bien aperçues dans des collections particulières. Bien entendu cette liste est loin d'être exhaustive, et n'apparaissent que les monnaies qui nous ont paru représentatives, rares ou curieuses.

En plus des estimations, nous indiquons, quand nous le connaissons, le prix réalisé.

V.E. = Vente aux enchères, V.S.O. = Vente sur offres.

GAULOISES

- Drachme. V.S.O. C.G.B. Monnaies XV du 30/09/02. N° 386 à 183 €.
- Drachme. V.S.O. C.G.B. Monnaies XV du 30/09/02. N° 387 à 160 €.
- Drachme. V.S.O. C.G.B. Monnaies XV du 30/09/02. N° 388 à 175 €.
- Drachme. V.S.O. C.G.B. Monnaies XV du 30/09/02. N° 389 à 115 €.

HENRI II

- Douzain aux croissants 1549. Collection particulière.
- Douzain aux croissants 1554. Collection particulière.

CHARLES IX

- Teston, 5^e type, 1573. Collection particulière.

HENRI III

- Demi-franc 1580. Collection particulière.
- Demi-franc 1581. Collection particulière.
- Quart de franc 1583. Collection particulière.
- Huitième d'écu 1588. Collection particulière.

HENRI IV

- Demi-franc 1592. V.S.O. C.G.B. Monnaies XIV du 31/05/02. N° 164 à 150 €.
- Quart de franc 1606. Collection particulière.

LOUIS XIV

- 4 sols aux deux L couronnés, réformation, 1691. Collection particulière.

LOUIS XV

- Double sol de billon 1740. Collection particulière.
- Ecu au bandeau, 1744. V.S.O. C.G.B. Monnaies XI du 21/01/02. N° 1208 à 283,56 €.
- Ecu au bandeau, 1763. Liste Romero Barbara du 11/2002 B/B+ à 43 €.
- 1/20^e écu au bandeau, 1744. Collection particulière.
- Ecu aux branches d'olivier, 1728. Collection particulière.

DIRECTOIRE

- 1 décime surfrappe du 2 décimes, AN 5. Collection particulière.

CONSULAT

- Cinq centimes Dupré, an 9. V.S.O. C.G.B. Monnaies XI du 21/01/02. N° 1496 à 586,93 €.

1^{er} EMPIRE

- 1 franc Napoléon 1^{er}, An 12. V.S.O. C.G.B. Monnaies XIV du 31/05/02. N° 253 à 155 €.

CHARLES X

- 2 francs, 1826. V.S.O. C.G.B.Monnaies XIV du 31/05/02, n° 445 à 155 €.

LOUIS-PHILIPPE I

- 1 franc 1831. Liste Guillard du 01/2002 à 490 €.

DIVERS

- Jeton 5 Centimes du Café de Paris à Limoges. Collection particulière.

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Claude FRUGIER

Cette rubrique énumère les diverses activités de la Société Numismatique du Limousin annexes à ce bulletin qui n'est que l'un des moyens de communication que nous utilisons pour nous adresser au public, qu'il soit intéressé ou non par la numismatique. Ces activités sont le résultat des efforts fournis par les membres de l'association qui vont bien au delà des aspects traditionnels du monde de la collection.

SORTIE ANNUELLE

En cette magnifique journée ensoleillée du 2 juin, c'est la ville de Périgueux qui fut le cadre de notre sortie annuelle et d'une réunion décentralisée.

Nous nous retrouvons dès le matin dans une salle au nouveau théâtre de Périgueux pour notre réunion mensuelle avec en seconde partie, deux communications qui ont retenu l'attention des participants : "Les monnaies en Périgord" et "La circulation de fausses monnaies en Limousin et Périgord".

Les personnes présentes ont entouré Monsieur Jean-Claude Semelagne, graveur, qui nous a expliqué l'art de la frappe au marteau. La Société Numismatique du Limousin a en effet pris l'initiative de réaliser un jeton commémorant ses 30 ans d'existence. Cette frappe au marteau reprend sur l'avvers le type du célèbre denier Barbarin de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges. Après un excellent repas gastronomique, (Périgord oblige), nous avons visité la ville médiévale et renaissance. De la tour Mataguerre à la cathédrale Saint Front, magnifique témoignage de l'art roman-byzantin et classée au patrimoine mondial de l'Unesco, en passant par de superbes maisons renaissance notre petit groupe a pu admirer ce secteur sauvegardé de Périgueux.

22^{ème} BOURSE-EXPOSITION DU DIMANCHE 6 OCTOBRE

Pour fêter ses 30 ans, notre Société se devait d'organiser une bourse-exposition de grande qualité. Une grosse affluence ainsi que les nombreux témoignages de satisfaction reçus, témoignent de la réussite de cette journée.

Du sesterce à l'euro, en passant par le franc à pied de Charles V, l'écu de Louis XIV, les billets de la Banque de France et bien sûr le franc que nous avons abandonné il y a peu, chacun, qu'il soit néophyte ou passionné a pu s'évader en visitant l'histoire de 2500 ans de monnaies. Pour cela, des centaines de pièces, toutes authentiques et de qualité, des panneaux pédagogiques et les commentaires des membres de la Société, rien n'avait été négligé.

Présente aussi, l'histoire locale, par l'exposition de billets de la Chambre de Commerce de Limoges émis entre 1914 et 1920 et de jetons de tramway de notre ville.

Bien entendu bien d'autres aspects de la numismatique étaient montrés. Un peu d'humour avec le paramonétaire, une magnifique présentation de balances et poids monétaires, du matériel de graveur ...

Gros succès avec l'animation autour de la gravure, fabrication et frappe au marteau de monnaies, proposée aux visiteurs par un graveur médailliste. Frapper "sa monnaie" n'est pas une chose aisée pour un monnayeur du dimanche. Le marteau est lourd, le geste maladroit, les doigts

fragiles, mais avec les conseils avisés et le coup de main d'un pro, quel plaisir de partir avec un magnifique jeton à l'effigie de Saint-Martial. La difficile cadence de frappe à l'époque était de trois monnaies par minute, et vu la quantité de pièces émises, le travail devait être particulièrement pénible.

Les treize marchands professionnels présents proposaient à la vente un vaste choix de monnaies, billets, documentation et matériel. Variété et qualité étaient au rendez-vous, et ce pour tous les budgets. Le but d'une telle manifestation, ce n'est pas seulement d'acheter pour les uns et vendre pour les autres, mais d'amener un large public vers la numismatique. Une question souvent posée : que faut-il collectionner et comment ? Au futur collectionneur de choisir lui-même sa voie, mais il ne devrait le faire qu'après avoir pris de précieux conseils auprès de professionnels compétents ou en s'adressant à un club de numismatique. Les plus chevronnés le savent bien eux qui fréquentent assidûment les bourses, consultent les catalogues de vente et n'hésitent pas à prendre conseil.

Rendez-vous en 2004 pour une 23^{ème} bourse-exposition.

2^{ème} FORUM DE L'HISTOIRE DU LIMOUSIN

Prenant place dans l'opération "Lire en fête", le deuxième forum de l'histoire du Limousin s'est déroulé dans le hall des Archives Départementales de la Haute-Vienne le vendredi 18 octobre de 9h à 18 h.

Comme précédemment, nous y étions conviés, en compagnie d'une vingtaine d'autres associations œuvrant dans le domaine de la recherche en histoire locale et publiant le résultat de leurs travaux. Par l'intermédiaire de panneaux pédagogiques, de quelques monnaies et médailles ainsi que de l'ensemble de nos publications, le nombreux public présent a pu faire connaissance avec la numismatique en général et notre association en particulier.

Au programme de cette journée figurait également une visite des Archives Départementales ainsi que trois conférences sur le thème de l'histoire du Limousin.

FRAPPE D'UN JETON COMMEMORATIF

La Société Numismatique du Limousin a pris l'initiative de réaliser un jeton commémorant les 30 ans d'existence de la Société fondée en 1972 par M. Georges Frugier. Cette frappe au marteau sur un flan de 23 mm en alliage d'étain est réalisée à partir de coins gravés par M. Semelagne graveur médailliste à Périgueux (Ill. 13). Elle reprend sur l'avvers le type du célèbre denier barbarin de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, au revers figure S.N.L. et les dates 1972-2002.

NOUVELLE PUBLICATION

A l'occasion de la 22^{ème} bourse-exposition, une nouvelle publication a vu le jour sous la forme d'une brochure intitulée "Les billets de la Chambre de Commerce de Limoges émis 1914 à 1920". Réalisée à l'aide de documents d'archives de la chambre de Commerce de Limoges, vous y trouverez l'historique, la description, les montants d'émissions et le nombre de coupures émises, ainsi que les montants et dates d'incinérations... Une étude très complète, avec des extraits des bulletins de la Chambre de Commerce de Limoges (1914-1926), un tableau à cocher avec les billets retrouvés, et la reproduction de toutes les séries et de tous les types de billets émis au cours de cette période.

Cette initiative a fait l'objet de la parution de deux articles de presse, le premier sous la plume de M. Londeix dans la revue Action de la Chambre de Commerce de Limoges, le second publié par le Populaire du Centre.

COMMUNICATIONS DES CAHIERS DE LA S.E.N.A.

Notre société est membre de la Société d'Études Numismatiques et Archéologiques (S.E.N.A.) qui publie les très intéressants "Cahiers Numismatiques". Par l'intermédiaire de Jacques Vigouroux, délégué régional pour la région Limousin, certaines de nos communications font également l'objet d'une parution dans ces cahiers. Citons, en mars 2000 "Les privilèges des monnayeurs de la Monnaie de Limoges", en septembre de la même année "Les visites de la

Monnaie de Limoges par le duc et la duchesse d'Angoulême", au mois de septembre 2001 "Les chiffres de frappe de la Monnaie de Limoges de 1709 à 1715" et en septembre 2002 "Production monétaire de l'atelier de Limoges entre 1401 et 1429".

Nous devons nous féliciter de la reconnaissance de nos travaux par une société savante telle que la S.E.N.A. ce qui prouve le sérieux et la qualité de nos recherches.

TABLE DES MATIÈRES DES TOMES I A X

Titre	Auteur	Tome	Page
Anecdotes numismatiques de la Grande Guerre	F. Debiard	V	28
Apport de la Renaissance à la numismatique (1')	L. Roy	V	6
Aristote et l'origine de la monnaie	J. Grosogeat	IV	15
Aspects insolites de l'or antique	J. Grosogeat	VII	5
Atelier provisoire de Clermont-Ferrand (1')	J. Vigouroux	I	7
Atelier monétaire de Blond (1')	L. Bertrand	IV	20
Atelier monétaire de Limoges : Additif		VIII	16
Atelier monétaire de Limoges : Additif		IX	8
Bardonnaud : balanciers de Limoges (les)	G. Clément	VIII	6
Bardonnaud : maîtres balanciers à Limoges (les)	G. Clément	V	19
Billets de la Chambre de Commerce de Limoges (1)	J-R. Baruche	I	2
Billets de la Chambre de Commerce de Limoges (2)	J-R. Baruche	II	30
Billets de la République d'Ukraine	R. Démercy	I	29
Calendriers de la Révolution Française (les)	F. Lhermite	VII	12
Cercle de l'Union (le)	F. Debiard	VIII	14
Changeurs (les)	G. Clément	IX	15
Chèques infalsifiables (des)	R. Démercy	IV	34
Chiffres de frappe de la Monnaie de Limoges de 1709 à 1715	J. Vigouroux	IX	1
Circulation de fausses monnaies en Limousin et Périgord	C. Frugier	X	8
Circulation de fausses monnaies en Limousin et Périgord	J. Vigouroux	X	8
Circulation interdite	J. Vigouroux	III	4
Conte de Noël numismatique	P-Y. Lathoumétique	II	16
Coquillages monnaies (les)	F. Lhermite	I	10
Dates de début d'année de 1400 à 1565	J. Vigouroux	VII	8
Déboires du 2 sols de billon (les)	J. Vigouroux	IV	18
Découverte gallo-romaine à Limoges	J. Rougier	III	2
Dépréciation du franc (1a)	R. Fredon	III	12
Différent de Jehan Dubois, Maître de la Monnaie (un)	J. Vigouroux	IX	13
Ecu à la couronne au double différent d'atelier (un)	J. Tixier	X	2
Entrée des troupes allemandes à Paris (1')	F. Debiard	V	28
Epreuve au marteau (1')	J. Vigouroux	III	22
Evolution du style des monnaies grecques	J-M. Lafont	III	24
Exécution capitale à Limoges	J. Vigouroux	VI	20
Faillite de Law (1a)	J-M. Prevost	II	22
Faux monnayage (1e)	C. Delage	III	16
Graveur facétieux à Niederlahnstein (un)	F. Debiard	V	31
Héraldisme et numismatique	F. Debiard	II	42
Histoire de l'or	J. Grosogeat	V	1
Hôpital des blessés allemands du Mas Eloi (1')	F. Debiard	V	33
Invention de la monnaie (1')	F. Lhermite	II	2
Jetons de tramways électriques de Limoges (les)	C. Frugier	IX	9
Jetons de tramways électriques de Limoges (les)	F. Lhermite	IX	9
Jetons de tramways électriques de Limoges (les)	J. Vigouroux	IX	9

Titre	Auteur	Tome	Page
Jetons de tramways électriques de Limoges (les)	C. Frugier	X	7
Jetons de tramways électriques de Limoges (les)	F. Lhermite	X	7
Jetons de tramways électriques de Limoges (les)	J. Vigouroux	X	7
Les vicomtes de Limoges de la Maison de Bretagne	C. Frugier	V	12
Métaux à mémoire (les)	F. Debiard	I	6
Métier attractif : graveur (un)	G. Brun	III	29
Monnaies à la mèche longue frappées à Limoges	J. Vigouroux	VIII	4
Monnaies à la mèche longue frappées à Limoges	J. Vigouroux	X	1
Monnaies d'or antiques (les)	R. Fredon	II	36
Monnaie de Crotona (autour d'une)	R. Chatrias	VI	22
Monnaies de la République Romaine (les)	F. Lhermite	III	6
Monnaies du Périgord (les)	C. Boisseuil	X	12
Monnaies grecques (les)	F. Lhermite	II	17
Monnaies médiévales (les)	C. Frugier	VIII	11
Naufrage du Lusitania (le)	F. Debiard	VI	16
Nettoyage des monnaies (le)	R. Fredon	I	28
Non respect des ordonnances de François I ^{er} à Louis XIV	G. Clément	VI	13
Notre unité monétaire et l'Europe	R. Fredon	VI	7
Or et le système monétaire international (I')	R. Chatrias	V	27
Petit historique du monnayage de Limoges	J. Vigouroux	IV	2
Pièce porte chance (ma)	R. Chatrias	IX	7
Pièces d'argent du type Hercule (les)	R. Fredon	IV	22
Poids monétaires et changeurs au Moyen-Age (les)	G. Clément	IV	27
Poids original de la Covr des Monoyes	G. Clément	VII	16
Privilèges des monnayeurs de la Monnaie de Limoges	J. Vigouroux	VII	22
Problème de menue monnaie	J. Vigouroux	III	27
Production de l'atelier de Limoges entre 1401 et 1429	C. Frugier	X	17
Production de l'atelier de Limoges entre 1401 et 1429	J. Vigouroux	X	17
Propos ordinaires : L'or	F. Debiard	II	11
Rançon de Richard Cœur de Lion (la)	C. Frugier	IX	5
Réouverture de l'atelier de Limoges en 1559	J. Vigouroux	VI	10
Réponse à un lecteur	F. Lhermite	III	26
Sadi Carnot et la numismatique limousine	M. Boutet	VIII	1
Statuts de la corporation des balanciers de Limoges	G. Clément	IV	7
Succession pour un office de changeur	G. Clément	X	10
Survol numismatique du règne de François I ^{er}	J. Vigouroux	II	8
Survol numismatique du règne de Henri II	J. Vigouroux	II	32
Union de Limoges (I')	F. Debiard	I	21
Union Latine (I')	F. Lhermite	VI	2
Ventes de monnaies limousines en 1999		VII	26
Ventes de monnaies limousines en 2000		VIII	17
Ventes de monnaies limousines en 2001		IX	16
Ventes de monnaies limousines en 2002		X	21
Visite de la monnaie de Limoges par le duc d'Angoulême	J. Vigouroux	VII	2
Vol de deniers emboîtés	J. Vigouroux	V	9

COMMENT ADHERER A LA SOCIETE NUMISMATIQUE DU LIMOUSIN

La Société Numismatique du Limousin fondée en 1972 par Georges Frugier (J.O. du 8 avril 1972) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Elle s'est donnée pour but de faciliter par des réunions, des colloques et des publications, les recherches historiques et archéologiques et les études économiques, artistiques et techniques concernant les monnaies et les médailles.

Ses membres se réunissent chaque premier dimanche du mois de 9h00 à 12h00 dans les salons du Cercle de l'Union & Turgot. Les réunions se déroulent en deux parties, la première est réservée aux activités de l'association : informations diverses, mise au point de manifestations, projets... La seconde est consacrée aux communications, études, projections ou discussions sur des sujets numismatiques variés. Chaque séance se termine par une bourse d'échange.

En devenant membre de la Société Numismatique du Limousin (il suffit pour cela de s'acquitter du montant de sa cotisation annuelle, voir bulletin d'adhésion ci-après), vous bénéficierez de conseils, de l'accès à la bibliothèque, de commandes groupées, de remises auprès de certains professionnels et de l'expérience des "anciens", le tout dans une ambiance fort sympathique.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous ou rendez-nous visite lors d'une prochaine réunion où un chaleureux accueil vous sera réservé.

Calendrier des réunions pour 2003

2 mars 2003	6 avril 2003	4 mai 2003	1 ^{er} juin 2003
6 juillet 2003	7 septembre 2003	5 octobre 2003	2 novembre 2003
7 décembre 2003	11 janvier 2004	1 ^{er} février 2004 (assemblée générale)	

SOCIETE NUMISMATIQUE du LIMOUSIN

Cercle de l'Union & Turgot

1, Boulevard de Fleurus

87000 LIMOGES

☎ 05-55-34-12-54

BULLETIN D' ADHESION

A compléter et à retourner accompagné de son règlement au siège social de l' association.

Mme Melle M. Association

Nom : Prénom :

Ou raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

N° tél. : Date de naissance :

Thème(s) d'intérêt ou de collection :

- | | | | |
|----------------------------------|-------------------------------------|--|--|
| <input type="checkbox"/> Antique | <input type="checkbox"/> Etrangère | <input type="checkbox"/> Grecque | <input type="checkbox"/> Billet |
| <input type="checkbox"/> Romaine | <input type="checkbox"/> Médaille | <input type="checkbox"/> Gauloise | <input type="checkbox"/> Jeton |
| <input type="checkbox"/> Féodale | <input type="checkbox"/> Décoration | <input type="checkbox"/> Royale | <input type="checkbox"/> Paramonétaire |
| <input type="checkbox"/> Moderne | <input type="checkbox"/> Métrologie | <input type="checkbox"/> Contemporaine | <input type="checkbox"/> Autre |

Je désire adhérer à la Société Numismatique du Limousin pour l'année 2003 et je règle ma cotisation d'un montant de 20 euros.

A le

Signature